Procès-verbal
Assemblée générale de Swiss Basketball
Université de Fribourg, Auditoire Joseph Deiss
Samedi, 12 juin 2021

Pour des questions de lisibilité, le genre masculin est utilisé dans ce document partout où une différenciation entre les deux sexes serait purement formelle.

1. Formalités

Délégués présents physiquement :	54 (liste des présences en page 12-13).	
Délégués présents par vidéoconférence :	Imad Fattal (Lions de Genève) Pascal Donati (Starwings Basket) Valérie Barbe (AVSBA) Ghorayeb Oliver (Union Lavaux Riviera) François Jaunin (ATP)	
Délégués excusés et suppléés par :	Adalsteinn Hjartarson (ProBasket) Sacha Haas (ProBasket) Grégory Franc (JuBa) Fabio Regazzi (SAM Massagno) Laurent Duchoud (BBC Monthey) Andrea Siviero (Union Neuchâtel) Roberta Balmat (AVB) Abdelouahed Chalbi (AVSBA) Michel Huser (Hélios Basket)	Hans Häberling Wolfgang Wagenleiter Florence Calasan Patrick Manzan Michel Oberson André Prébandier Dominique Michaux Stanislas Jovanovic Alexandre Udry
Délégués absents :	Vladimir Buscaglia (ACGBA)	
Total des délégués participants :	**59**	
Membres d'honneur excusés :	Maurice Monnier	
Scrutateurs nommés :	Anne-Catherine Doyer (A-CD) et Didier Hecquet	

2. Constitution de l'Assemblée

Le Président de Swiss Basketball, Giancarlo Sergi (GS), souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance à 11h. GS rappelle que chacun peut s'exprimer dans sa langue et qu'il serait opportun de limiter le temps de parole en raison de l'agenda chargé de l'assemblée.

Délégués nommés : 60 – délégués présents : 54 en présentiel plus 5 délégués à distance (par Zoom).

Le quorum de 31 (selon l'art. 9.6.1 des Statuts) est atteint. L'Assemblée peut donc valablement délibérer et prendre des décisions. Les votations se feront à main levée, à la majorité simple des voix exprimées, étant rappelé que les abstentions ne comptent pas comme voix exprimées (art. 9.6.3).

L'ordre de jour est présenté. Erik Lehmann (EL) précise que les questions liées à l'attribution du bénéfice et les décisions liées à celui-ci seront discutées dans le cadre de l'approbation des comptes.
-
Georg Dürst, Pro Basket, demande le vote à bulletin secret pour les points 5, 9, 13 et 20 de l'ordre du jour ainsi que pour l'approbation du budget. Il motive sa proposition en raison de rumeurs évoquant certaines pressions qui auraient été exercées sur certains délégués, sans autre précision

31 délégués votent en faveur du vote à bulletin secret pour ces objets.

3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale 2020

Le procès-verbal de la précédente assemblée générale est approuvé par 41 voix.

Catherine Gerber, AVB, demande pour l'avenir un PV continu où les propositions sont décrites de manière détaillée et suivies par le résultat des votes ce dont il est pris bonne note et qui sera volontiers fait à l'avenir.

4. Comptes 2019-2020

Céline Humbert (CH), responsable des finances de Swiss Basketball, présente les comptes de la saison 2019-2020. Il est proposé que le bénéfice de CHF 301'684 soit alloué au Fonds « Centres de formation » [NB : constitué par l'Assemblée des délégués du 24 mars 2007]. de formation.

Pro Basket formule comme contre-proposition que ce bénéfice soit intégralement alloué à un nouveau « fonds Covid », dans le seul but serait de rembourser le prix des licences jeunesse et espoirs de la saison 2020-2021. Pro Basket relève que le montant global de CHF 1 million alloué au Fonds CNBS est trop important pour 12 joueurs.

L'AVB propose pour sa part que le bénéfice soit versé aux AR pour l'investir dans des activités pour le développement des jeunes, notamment des catégories U10 et U12.

Serge Vittoz (SV) relève qu'il y a une confusion entre le Fonds Centres de formation, qui existe depuis de nombreuses années [2007], et le nouveau Fonds CNBS qui n'a pas encore été créé et qui sera discuté plus tard lors de cette assemblée. SV ajoute que la confusion provient vraisemblablement du nom du fonds existant, qui pourrait être précisé afin de refléter son but, qui n'est pas du tout lié au Centre National du Basketball Suisse.

EL confirme que ces montants seront bien investis pour le travail de toutes les catégories jeunesse.

Compte tenu de ces explications, Pro Basket retire sa proposition d'affectation du bénéfice.
.
Wilhelm Pfeifer, Pro Basket (WP), relève qu'il n'a pas trouvé le règlement du Fonds Centres de Formation et que celui-ci, s'il existe, n'est pas assez clair. Il est indiqué à WP que ce règlement figure sur le site internet de Swiss Basketball, sous la rubrique « *resources* » puis le sous-dossier « finances ».

Philippe de Gottrau, Fribourg Olympic (PdG), remarque qu'un CNBS garçons et une autre fille dans des lieux différents n'est pas judicieux. Damien Leyrolles (DL) et le CA sont d'accord avec ce point de vue

et précisent qu'ils travaillent à permettre à des joueuses d'intégrer le Centre au même endroit, mais que rien n'est garanti.

Jean-Pierre Raineri, AFBB, demande combien d'élèves l'école peut-elle accueillir ce à quoi il est répondu qu'en l'état il est prévu d'en accueillir 12.

PdG veut savoir comment l'on peut être sûrs d'avoir sélectionné les bons talents. DL relève que personne ne peut en être sûr dès lors que tout choix d'un jeune joueur comporte sa part de risque.

Michel Berthet, AVB, demande ce qu'il se passera si un élève quitte ou doit arrêter sa formation au centre, par exemple en raison d'une blessure. Pierre Bydzovsky (PB) indique que cette éventualité est prévue dans le contrat de formation entre SWBA et le joueur et ses représentants légaux. Le modèle de contrat peut être consulté sur demande par les clubs ou AR intéressés.

WP précise que Pro Basket n'a jamais eu l'intention de s'opposer au projet de Centre national, mais insiste sur le fait qu'il eût été préférable de constituer une commission de travail pour évaluer toutes les alternatives.

GS répond en disant que ce travail a été fait et que le projet a été réfléchi dans les détails. Une grande partie du budget est garantie ; des subsides importants, notamment de Swiss Olympic, seront versés spécialement pour ce projet. Le projet de CNBS est par ailleurs une des raisons qui ont permis au basketball masculin de passer de la catégorie 4 de Swiss Olympic à la catégorie 3. Si le CNBS ne voit pas le jour, les subsides ne seront pas versés. Il est par conséquent important d'aller de l'avant avec ce projet.

PB précise que des places seront à pourvoir dans le comité de la nouvelle entité qui gérera le Centre et que les membres motivés sont invités à faire acte de candidature.

EL relève que SWB n'est pas favorable à la mise en place d'un centre dans chaque région linguistique, notamment en raison de l'éparpillement des talents et des ressources financières.

WP et Eveline Waldburger veulent savoir si les employés de SWBA vont également recevoir une commission de 10 % sur les apports de sponsoring qui seront versés en lien avec le CNBS. GS répond par l'affirmative, comme pour tout apport de sponsoring. Il précise que cette commission est prévue dans les contrats de travail des employés de SWBA pour tout contrat de sponsoring. PdG soutient qu'une commission de 10% sur des subsides n'est pas acceptable. GS répond qu'à l'évidence aucune commission n'est reversée sur les subsides, mais uniquement sur les apports en sponsoring.

Sur question de la gratuité du CNBS pour les joueurs, EL explique que la sélection ne devrait pas se faire selon la capacité financière des parents. WP précise que Pro Basket peut toujours donner une bourse à un élève de son AR.

PdG soutient le projet de CNBS mais considère qu'il aurait été préférable d'attendre une année supplémentaire pour sa mise en œuvre Il demande par ailleurs pourquoi le montant payé au Comité exécutif est resté au même niveau alors qu'il n'y a plus que 3 personnes. GS indique qu'il ne voit pas le rapport étant rappelé que le travail du Comité exécutif est demeuré identique voir plus élevé.

WP insiste qu'il ne faudrait pas payer 10 % de commission sur les apports de sponsoring pour le CNBS et qu'il s'agit d'une question d'éthique. GS conteste ce point de vue et précise que cette pratique est usuelle dans le monde des associations sportives et qu'elle a pour but d'apporter des ressources financières supplémentaires à notre communauté. GS conclut en disant qu'il est préférable que SWBA perçoive 90% d'une somme d'argent que 100% de zéro.

Sur question par rapport à la stratégie informatique, Valère Bula explique que SWBA ne reçoit que des feedbacks positifs sur la feuille de match électronique et qu'il a été répondu aux interrogations de Pro Basket liées relatives à la protection de données. PB précise qu'il s'agissait plus de malentendus que

de réels problèmes et qu'il expliquera plus en détail la situation sous l'angle juridique lorsque sera abordée la proposition de Pro Basket sur la stratégie informatique. PB précise que les nombreuses démarches entreprises à ce sujet ont eu un coût, qui se ressort évidemment dans les comptes.

WP demande une pause de 10 minutes. EL demande pour quel motif. WP indique que de nombreux points ont été abordés et que les délégués de Pro Basket ont besoin de temps pour réfléchir au vote. PB indique que la séance a commencé il y a 45' minutes et que si une pause est faite avant chaque votation, la séance va durer jusqu'à 18h ce qui n'est pas acceptable. La pause n'est pas octroyée.

Il est passé à la votation sur l'adoption des comptes 2019-2020.

Résultat : Les comptes 2019-2020 sont adoptés par 48 voix pour et une voix contre. 6 délégués déclarent s'abstenir. Manquent quatre voix qui sont comptabilisées comme abstentions.

5. Décharge au Conseil d'administration et à la direction

CH demande la décharge au bénéfice du conseil d'administration et de la direction.

Résultat : La décharge est acceptée par 44 voix. Aucun délégué ne s'oppose à la décharge. 12 délégués déclarent s'abstenir et manquent trois voix qui sont conséquemment comptabilisées comme abstentions.

6. Prévisions comptables pour 2020-2021

CH présente les prévisions pour les comptes 2020-2021.

WP constate des différences importantes d entre le budget et les comptes. Il demande pour quelles raisons SWBA a décidé de dépenser de montants considérables non budgétés. En outre, la plupart des revenus viennent des aides liées au COVID-19 et sont ainsi liées à un but précis et n'auraient pas dû être utilisés pour la réalisation d'un film promotionnel qui n'a pas été validé par l'AG.

GS rappelle que dans la situation difficile et exceptionnelle liée à l'arrêt des compétitions et des entraînements durant la saison écoulée. SWBA a préféré ne pas être passive et agir pour le bien de la communauté en engageant certains frais liés à la promotion du basket-ball en Suisse.

EL précise certains coûts par la reprise par SWBA de la retransmission de la plupart des matchs pour rester en contact avec la communauté. Les coûts pour un CRM (explications par Matthieu Vallat (MV)) ont aussi été importants. En cette période si particulière et au vu de l'évolution rapide des habitudes de consommation, la digitalisation est essentielle pour attirer des sponsors et des fans.

SV rappelle que le conseil d'administration dispose d'un pouvoir décisionnel permettant d'engager des dépenses jusqu'à CHF 50'000.

A-CD indique, d'une manière générale, qu'il convient de consulter les délégués par le biais d'un vote circulaire lors de dépenses importantes ce qu'il est possible de faire par le biais d'un vote circulaire, sans convoquer une assemblée générale.

7. Propositions de changements des statuts et règlements (explications, discussions et ratifications/adoptions)

001 – Création nouveaux clubs

proposée par SWBA (art. 2 du règlement des clubs)

La proposition de SWBA consiste à modifier le règlement des clubs de sorte à pouvoir admettre un nouveau club comme membre sans respecter le délai au actuel du 31 mai.

Résultat : La proposition du Conseil d'administration est acceptée à l'unanimité.

002 – Cohérence entre statuts et règlement des clubs

proposée par SWBA (art. 3 et 15 du règlement des clubs et 9.2 des Statuts)

La proposition de Swiss Basketball consiste à modifier les statuts de sorte à les faire correspondre à la modification règlementaire précédemment votée et pour l'admission de nouveaux clubs comme membre de notre Association et à améliorer la formulation du règlement des clubs.

Résultat : La proposition du Conseil d'administration est acceptée à l'unanimité.

003 – Modification du nom des catégories -> enlever « Benjamin, Colibri, Junior, etc… »

proposée par SWBA (art. 2.1.1 du règlement des licences)

La modification des noms des catégories est souhaitée afin de s'aligner sur la formulation utilisée par la FIBA et ses associations membres.

Résultat : La proposition du Conseil d'administration est acceptée à l'unanimité.

004 – TVA

proposée par SWBA (art. 7 du Règlement des licences)

Dans la pratique constante de Swiss Basketball et en accord avec les associations régionales, le prix des licences facturé aux membres de Swiss Basketball inclut le montant de la cotisation de l'association régionale concernée.

À la suite d'un audit mandaté par SWBA, l'expert TVA a recommandé la formalisation de cette pratique dans le Règlement des licences, notamment afin de pouvoir justifier le non-assujettissement à la TVA des montants perçus au nom et pour le compte des associations régionales.

WP précise que leur AR fonctionne différemment. Il demande que cette exception soit notée dans le procès-verbal. SV préfère que la règle soit notée et non l'exception, pour que celle-ci ne devienne pas un standard. Ronald Gull (RG) est étonné que ce point ne soit mentionné que maintenant, pendant le vote, et qu'une discussion préalable n'ait pas été conduite avant l'AG. Pro Basket l'avait annoncé à l'avance et demandé que ce soit protocolé par écrit. RG déclare soutenir une uniformité de pratiques entre toutes les AG et que Pro Basket s'aligne sur les autres AR.

Sur question d'EL, WP précise que cette manière de procéder est stipulée dans les Statuts de Pro Basket et ne peut pas être modifiée sans une décision de leur AG. Il est décidé que l'exception de Pro Basket soit mentionnée sur le procès-verbal et qu'une discussion se tienne au sein de l'AG de Pro Basket de sorte à ce que cette AR adopte une pratique confirme aux règles de SWBA.

Résultat : La proposition du Conseil d'administration est acceptée à l'unanimité.

005 – Fonds CNBS

proposée par SWBA

SWBA propose la constitution d'un fonds destiné à soutenir financièrement le nouveau Centre National du basketball suisse (CBNS) consistant dans l'allocation à ce fonds d'un montant de CHF 700'000 depuis le capital libre de SWBA.

Plusieurs délégués soulignent que cette question est liée au budget. Ils proposent de voter et qu'en cas d'acceptation de la constitution de ce fonds, cette acceptation soit conditionnée à la validation du budget.

La proposition du CA est acceptée par 37 voix pour, 19 contre et 2 abstentions exprimées, sous condition que le budget soit accepté. Une voix n'est pas exprimée, laquelle est conséquemment comptabilisée dans les abstentions qui s'élèvent ainsi à 3.

006-007-008-017-026 – Remboursement frais d'inscription 1LN/LNB/Seniors

proposée par l'AFBB, l'AVB et l'ANCBA

Cette proposition des trois AR précitées consiste à solliciter de SWBA le remboursement des frais d'inscriptions pour les équipes participantes aux championnats 1ère ligue à hauteur de 90%.

SWBA formule une contre-proposition qui consiste en un remboursement partiel des licences aux seniors n'ayant pu participer à aucune compétition en 2020/2021 et des cotisations de saison des clubs pour les catégories NLB Men, NLB Women, NL1 Men et NL1 Women.

Après avoir entendu cette contre-proposition, l'AFBB, l'AVB et l'ACNBA retirent leur proposition.

EL ajoute que la 1ère partie du remboursement partiel des inscriptions des clubs (50% pour la NLB et 90 % pour la NLA) sera payée en principe payée la semaine prochaine tandis que la 2e partie concernant les licences le sera d'ici mi-juillet 2021.

Résultat : La contre-proposition du Conseil d'administration est acceptée à l'unanimité.

GS remercie toutes et tous pour cette preuve de solidarité.

010 – Compétences budgétaires

proposée par Pro Basket (art. 10.2 let. i des Statuts)

Pro Basket propose de préciser l'article 10.2 let. i des Statuts concernant les compétences en matière budgétaire, en incluant une référence aux Directives d'organisation qui doivent être publiées sur le site.

SWBA est favorable à la proposition de Pro Basket.

SV précise que ces directives existent, qu'elles seront prochainement mises à jour et publiées sur le site internet.

La proposition de Pro Basket est acceptée à l'unanimité.

011 – Stratégie informatique

proposée par Pro Basket

Pro Basket invite le Conseil d'administration à présenter la stratégie informatique aux délégués y compris l'implémentation de NBN23, le remplacement de BasketPlan et le respect des réglementations en matière de protection des données, sous peine de proposer le refus de la validation des comptes.

PB explique que les questions soulevées par Pro Basket en 2020, respectivement les commentaires de Pro Basket liées à la protection des données, étaient de trois ordres :

- dans la **déclaration sur la protection des données** de SWBA, le but du traitement était formulé de manière trop large dans la version allemande ; le wording de la version allemande a conséquemment été adapté en décembre 2020 (art. 6) si bien que cette problématique a été réglée ;

- par rapport à la **newsletter** (opt-out), Pro Basket demandait que toute personne qui reçoit une newsletter ait la possibilité de se désinscrire directement dans la newsletter ; après vérification, il s'est avéré que cette fonction était déjà en place avec la fonction « unsubscribe » figurant dans la newsletter ;

- par rapport à **NBN23 et son sous-traitant Leverade**, Pro Basket demandait :

  – que le cartes d'identités et passeports transmis par les membres pour l'octroi de la licence soient stockés en Suisse sur des serveurs contrôlés par Swiss Basketball ; ce transfert a été exécuté en juin 2021, si bien que cette demande a été acceptée et traitée par SWBA ;

  – que NBN23 et son prestataire Leverade utilisent un service de cloud en Suisse ou européen mais pas Google. Sur ce dernier point, PB rappelle que les données de nos membres sont exclusivement stockées sur des serveurs en Europe ; notre déclaration sur la protection des données informe par ailleurs nos membres de l'utilisation par ce prestataire et du risque hypothétique d'un accès à des données par des autorités de poursuites pénales américains contre un de nos membres, si bien que les membres sont informés et consentent à ce traitement.

    En outre, SWBA a demandé à NBN23 depuis l'arrêt Shrems II de la Cour de justice de l'Union européenne et la prise de position du Préposé fédéral à la protection des données du 10 septembre 2020 de changer de prestataire cloud, ce qui lui est impossible de faire en 2021 mais que ce prestataire a indiqué ce printemps accepter de le faire en 2022 si d'autres solutions de conformité ne sont pas proposées par les autorités européennes de surveillance de la protection des données dans l'intervalle pour résoudre la problématique soulevée par l'arrêt Shrems II.

    Les délégués sont informés par PB que la Commission européenne a adopté le 4 juin 2021 de nouvelles clauses contractuelles types pour les prestataires dont la collaboration peut engendrer des transferts transfrontières de données, et que la mise à jour du contrat de NBN23 avec ces clauses est en cours de discussions.

Aucune remarque n'est présentée par Pro Basket par rapport à ces explications sous l'angle de la protection des données.

Markus Berger demande à être intégré plus activement dans le processus et de recevoir l'aide de Valère pour l'intégration des données dans leur propre système. Ceci étant promis, Pro Basket retire sa proposition.

012 – Licence 3x3

proposée par Pro Basket (art. 2.1.1 du règlement des licences)

Pro Basket propose de créer une nouvelle catégorie de licence 3x3 (la même pour toutes les catégories d'âge)

WP explique que cette nouvelle licence serait une contribution «symbolique» et non une contribution au financement de SWBA. Avec une licence "bon marché" 3x3, on créerait la possibilité d'augmenter simplement les licences nationales de basketball et ainsi augmenter le "rating" du basket par Swiss Olympic.

GS rappelle le principe de base des activités 3x3 et voulu par la FIBA, soit la liberté dans la pratique de cette discipline et la seule inscription par le biais de la plateforme 3x3 de la FIBA pour les joueurs et organisateurs. SWB n'est par conséquent pas favorable à cette proposition.

Résultat : la proposition de Pro Basket est rejetée par 46 voix contre et 7 voix pour. 6 délégués ne s'expriment pas ; ces voix sont donc comptabilisées comme des abstentions.

014 – Coûts des événements de SWBA

proposée par Pro Basket

WP souhaite qu'il soit inscrit dans le Règlement du Fonds de relève que les coûts d'infrastructures (principalement les frais de location des salles) lors d'évènements organisés par les AR pour le compte de SWBA soient payés par cette dernière.

EL explique que le règlement actuel permet déjà une telle prise en charge. MV précise que tel a bien été le cas lors du dernier évènement organisé par Pro Basket, ce qui est confirmé par WP.

PB indique que la proposition telle que formulée par Pro Basket dans sa requête est très large et sans limite, ce qui pourrait engendrer l'obligation par SWBA de prendre en charge des frais illimités ce qui n'est pas acceptable.

SWB, soit pour elle SV, suggère de refuser cette proposition. PB suggère de revoir la formulation de la règle en question afin qu'il soit inscrit dans le règlement que les frais de salles soient pris en charge par SWB lors de tels évènements moyennant présentation des pièces justificatives et approbation préalable par SWBA, ce qui obtient un consensus dans l'assemblée.

WP maintient la proposition de Pro Basket.

Résultat : la proposition de Pro Basket est rejetée par 38 voix contre, 12 pour et 2 abstentions. 7 délégués ne s'expriment pas et leur voix sont conséquemment considérées comme des abstentions dont le nombre est ainsi porté à 9.

015 – Attribution licence

proposée par Philippe de Gottrau

La proposition concernant uniquement la Chambre de la SBL, celle-ci sera soumise à celle-ci et l'organe compétent de SWB.

016 – Directives participation Europe

proposée par Philippe de Gottrau

La proposition concernant uniquement la Chambre de la SBL, celle-ci sera soumise à celle-ci et l'organe compétent de SWB.

018 – Clubs en congé

proposée par AVB (art. 16 du règlement des clubs)

L'AVB propose que les obligations des clubs « en congé » soient suspendues, ces clubs n'ayant plus d'activité et aussi du fait que c'est souvent l'AR qui doit finalement supporter les obligations financières envers SWB.

La proposition de l'AVB est acceptée à l'unanimité.

019 – Gratuité de NBN23

proposée par AVB

L'AVB propose la gratuité de l'application NBN23 pour tous les licenciés de SWBA.

VB rappelle que l'application de base est gratuite et que seules certaines fonctionnalités sont payantes. Il précise aussi que le paiement de l'application complète fait partie du business model de la société en question.

GS rappelle que les termes d'un contrat entre SWB et un prestataire sont de la compétence exclusive de la direction, qui est élue pour gérer les affaires de SWB et non pas de l'Assemblée générale.

L'AVB retire sa proposition.

Jean-Pierre Raineri profite de ce thème pour indiquer que les journalistes n'ont pas accès aux résultats et statistiques en live, ce qui est fort regrettable et qu'il faut y remédier ce dont il est pris bonne note et à quoi le département des compétitions va s'atteler.

021 – Permis C

proposée par l'AVB

L'objectif de cette proposition est l'acceptation des autorisations de séjour comme document d'identité pour les demandes de licences des joueurs du mouvement jeunesse et les officiels. Certains joueurs ou officiels n'ont en effet pas de passeport, ni de carte d'identité et utilisent leur permis de séjour comme document d'identité pour solliciter une licence de jeu de SWBA.

Valentina Pandelieva (VP) rappelle que cette question a été régulièrement soulevée et que la présentation d'un document d'identité valable (passeport ou carte d'identité) est impérative en raison des exigences de la FIBA à laquelle a été soumise la question de l'AVB. Est montrée à l'assemblée l'email de réponse de la FIBA.

L'AVB retire la proposition.

022 – Transfert en cours de saison

proposée par l'AVB (art. 6.3 du règlement des licences)

La proposition a comme objectif (1) de modifier les catégories d'âge de U6 à U16 et (2) que les périodes de transfert en cours de saison pour les joueurs U16 et plus jeunes soient identiques à celles mentionnées dans l'art. 6.2 du Règlement des licences : « Pour les catégories juniors (U20) et seniors, le transfert en cours de saison est possible entre le 15 et le 30 novembre et entre le 15 et le 31 janvier […] »

EL explique que SWBA considère qu'il est préférable de conserver une certaine souplesse par rapport aux transferts chez les jeunes, que les règles actuelles n'autorisent des transferts en cours de saison qu'à certaines conditions et qu'en tout état de cause, seuls une cinquantaine de cas par année devaient être traités.

Résultat : la proposition de l'AVB est rejetée par 27 voix contre, 19 pour et 5 abstentions exprimées. 8 délégués n'expriment pas leur voix. Celles-ci sont par conséquent comptabilisées comme absentions dont le nombre est porté à 13.

023 – Contribution après démission/ Lettre de sortie

proposée par l'AVB (art. 6.1 et 6.4 du Règlement des licences)

La proposition de l'AVB consiste à modifier les art. 6.1 et 6.4 du règlement des licences en ce sens qu'il y soit ajouté qu'un membre sortant d'un club puisse être contraint de s'acquitter du paiement de la cotisation annuelle du club quitté.

SV explique que la proposition d'A-CD est légitime sur le principe, puisque de nombreux clubs font face à des membres qui ne paient notamment pas, ou que partiellement, leur cotisation et change de club, sans pouvoir s'y opposer.

La question juridique est délicate dans la mesure où une ancienne jurisprudence indiquait qu'il n'était pas possible de s'opposer au passage d'un membre d'une association à une autre en raison d'obligations financières tel que le non-paiement d'une cotisation, si la démission avait lieu dans le respect des délais statutaires.

Après discussion avec A-CD et une comparaison avec la pratique d'autres fédérations nationales, le Conseil d'administration soumet une contre-proposition, à laquelle A-CD adhère. En substance, un club pourra désormais refuser de délivrer une lettre de sortie en cas de démission tardive et/ou d'obligations financières non réglées envers le club.

La contre-proposition du Conseil d'administration est acceptée par 56 voix pour et 2 contre et une abstention.

024 – Facturation directe aux clubs

proposée par l'AVB

L'AVB propose que SWBA facture directement aux clubs, sans passer par l'AR, un certain nombre de prestations (cotisation annuelle, cotisation entraîneur, arbitrage, etc.)

SWB est favorable à cette proposition.

La proposition de l'AVB est acceptée à l'unanimité des voix exprimées.

027 – DL 211

proposée par l'ACGBA (DL 211)

Le but de cette modification consiste à pouvoir faire des partenariats entre deux clubs aussi pour le mouvement jeunesse afin de permettre aux joueurs de pouvoir progresser dans une catégorie supérieur même si son club ne possède pas d'équipe du niveau nécessaire. C'est aussi lié aux équipe U16 et U18 national.

Le Conseil d'administration propose de mettre en œuvre cette demande en permettant aux jeunes de jouer plus et aux clubs en sous-effectifs de pouvoir créer une équipe commune, avec l'introduction d'un système de double licence (licence A et licence B)

Il est demandé aux délégués de voter sur la proposition du Conseil d'administration, qui est acceptée à l'unanimité des voix exprimées.

AFFILIATION/COTISATIONS

ACCEPTEZ-VOUS LES COTISATIONS POUR LA SAISON 2021-2022 ?

Les cotisations ainsi que la nouvelle catégorie FIMBA sont acceptés à l'unanimité.

10. Politique sportive 2021-2022

La politique sportive pour la prochaine saison est présentée aux délégués à l'appui de slides puis SWBA demande aux délégués d'approuvé celle-ci.
Résultat : la politique sportive est acceptée à 37 voix pour, 10 contre et 4 abstentions exprimées. 8 personnes ne s'expriment pas ; leurs voix sont donc comptabilisées comme abstentions dont le nombre est porté à 12.

11. Budget 2021-2022

Les délégués sont invités à approuver le budget prévisionnel pour la saison 2021-2022.

Il est précisé qu'il est prévu d'allouer un montant de CHF 100'000 depuis le capital libre de SWBA, et non du Fond de relève, pour le CNBS.

Résultat du vote à bulletin secret : le budget est accepté par 34 voix pour, 20 contre et 3 abstentions exprimées. Deux délégués ne s'expriment pas. Leurs voix sont comptabilisés comme des absentions dont le nombre est porté à 5.

12. Admissions et exclusions

Marie-Rose et Jean Fernandez ont été proposés en tant que membres d'honneur par SWBA mais ne sont pas présents aujourd'hui. Compte tenu de la situation et d'actuelles discussions au sein de l'AVB, dont les délégués demandent le report de cette nomination, celle-ci est repoussée à la prochaine AG.

Giancarlo Sergi clos l'assemblée générale à 16h10 et invite tous les membres à venir partager un verre.

DELEGUES PRESENTS AG DU 12 JUIN 2021

NOM	PRENOM	CLUB	PRESENCES
Allemann	Cédric	Elfic Fribourg	PRESENT
Andrade	David	Sion Basket	PRESENT
Andreetta	Pierre	ACGBA	PRESENT
Andrey-Nguyen	Tu Anh	AFBB	PRESENT
Balmat	Roberta	AVB	Remplacé par Dominique Michaux
Barbe	Valérie	AVSBA	ZOOM
Berger	Markus	ProBasket	PRESENT
Berthet	Michel	AVB	PRESENT
Bücher	Ernest	AFBB	PRESENT
Buscaglia	Vladimir	ACGBA	ABSENT
Cardis	Christine	Espérance Pully	PRESENT
Cavadini	Matyas	ATP	PRESENT
Chalbi	Abdelouahed	AVSBA	Remplacé par Stanislas Jovanovic
Cricco	Lorena	ProBasket	PRESENT
De Gottrau	Philippe	Fribourg Olympic	PRESENT
Dick	Pierre-Yves	ACNBA	PRESENT
Donati	Pascal	Starwings Régio Basel	ZOOM
Doyer	Anne-Catherine	AVB	PRESENT
Duchoud	Laurent	BBC Monthey-Chablais	Remplacée par Michel Oberson
Dürst	Georg	ProBasket	PRESENT
Fattal	Imad	Grand-Saconnex	ZOOM
Franc	Grégory	Jura Basket	Remplacé par Florence Calasan
Führer	Raphaël	AVB	PRESENT
Gabriel	Pierre-Yves	ACGBA	PRESENT
Gerber	Catherine	AVB	PRESENT
Ghorayeb	Oliver	Union Lavaux Riviera Basket	ZOOM
Giroud	Pierre-Albert	AVSBA	PRESENT
Gomensoro	Léonardo	ACGBA	PRESENT
Gradassi	Luca	AVB	PRESENT
Gull	Ronald	GC	PRESENT
Haas	Sascha	ProBasket	Remplacé par Wolfgang Wagenleiter
Hecquet	Didier	ACGBA	PRESENT
Hirsig	Daniel	BVN	PRESENT

Hjartarson	Adalsteinn	ProBasket	Remplacé Hans Häberling
Hofstetter	Sandra	BC Winterthur	PRESENT
Huser	Michel	Helios	Remplacé par Alexandre Udry
Jaunin	François	Bernex	ZOOM
Lagana	Carmelo	ACGBA	PRESENT
Markesch	Francesco	Riva Basket	PRESENT
Mazzoni	David	Bern Basketball	PRESENT
Meier	Mattia	ATP	PRESENT
Mustafi	Ismail	BVN	PRESENT
Nicolet	Charles-Edouard	Martigny Basket	PRESENT
Nzeyimana	Immanuel	BVN	PRESENT
Paredes	Xavier	BBC Nyon	PRESENT
Perez	Brigitte	BBC Nyon	PRESENT
Pfeifer	Wilhelm	ProBasket	PRESENT
Pierre-Yves	Cappelano	ACGBA	PRESENT
Pittet	Agnès	AVB	PRESENT
Raineri	Jean-Pierre	AFBB	PRESENT
Regazzi	Fabio	SAM Massagno	Remplacé par Patrick Manzan
Regazzoni	Mauro	ATP	PRESENT
Robbiani	Marco	ATP	PRESENT
Siviero	Andrea	Union Neuchâtel	Remplacée par André Prébandier
Spörri	Martin	BVN	PRESENT
Staub	Nora	ProBasket	PRESENT
Tobler	Vreni	ProBasket	PRESENT
Voide	Michel	AVB	PRESENT
Waldburger	Evi	ProBasket	PRESENT
Wildi	Stefan	BC Alte Kanti Aarau	PRESENT